

# Mon père se dégrade et met en danger la vie d'autrui

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/01/2015 17:19

Bonjour,

mon père boit depuis des années, mais depuis 2 ans cela empire, il perd la mémoire, bafouille, et sa femme vit un enfer car il est en surpoids et tombe souvent inanimé par terre

il a fait de nombreux comas éthyliques, de plus il est dangereux car il conduit toujours malgré plusieurs retraits de permis ce que je trouve inacceptable. Il a encore eu un accident ce mois ci, et il y a qq années il s'est réveillé en cellule de dégrisement après s'être encastré dans un pilone tout seul. Un jour ce ne sera pas un pilone.

Outre la vie d'enfer qu'il fait à sa femme qui est en train de craquer suite aux insultes (dont j'ai pu être témoin) et violences diverses (idem), c'est un danger public sur la route

sa femme me demande ce qu'on peut faire. mon conjoint gendarme me dit qu'il n'y a rien à faire, j'ose espérer qu'il a tort et qu'il ne faudra pas attendre un drame.

Mon père refusera catégoriquement de se soigner et pourrait même devenir fou furieux d'apprendre que nous faisons des démarches, c'est un homme qui a été violent à plusieurs reprises envers ses conjointes. Personnellement j'en ai assez de me taire et je suis prête à agir même contre sa volonté

Que peut-on faire ? Merci de votre aide

---

**Mise en ligne le 08/01/2015**

Bonjour,

Nous comprenons votre ras-le-bol et votre volonté d'agir. Il est en effet important de protéger sa compagne des violences de votre père. De même, nous comprenons que vous soyez indignée et désemparée face à ses prises de risque au volant, qui en font un danger pour lui et les autres.

Mais il est, par ailleurs, également vrai qu'il est difficile de contraindre une personne qui refuse des soins. Il existe bien une possibilité d'hospitaliser une personne pour des soins en psychiatrie contre de sa volonté. Mais cette démarche ne garantit pas forcément que la personne adhère à des soins dans la durée.

Nous vous proposons des orientations qui vous permettront de rencontrer des personnes afin d'être informée sur les démarches possibles dans votre cas. Ces personnes pourront également vous proposer un soutien.

Concernant les violences physiques ou psychologiques au sein de la famille, le service « violences conjugales info » propose une écoute, des conseils et des orientations. Ils sont joignables au 39 19 du lundi au samedi de 8h à 22h. L'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Vous pouvez également demander à rencontrer une assistante sociale et/ou une psychologue dans un centre de soin en addictologie (CSAPA). Ces personnes pourront, vous informer des démarches possibles dans votre situation (demande d'hospitalisation de votre père et/ou de mesure de protection juridique etc) et vous proposer un soutien régulier. Les consultations y sont anonymes et gratuites.

Vous pourrez trouver des adresses de ces centres dans notre rubrique « [adresses utiles](#) ». Il s'agit de centre de soins en addictologie appelé également CSAPA ou ANPAA. Vous pouvez également contacter nos écoutants, afin de trouver conseils, orientation et soutien au 0 980 980 930 de 8h à 2h, 7j/7j l'appel est non surtaxé depuis un poste fixe.

Bien cordialement.

---